10

Case
FRC
4164

ARRÊTÉ
DU PARLEMENT
DE GRENOBLE,

Du 23 Juillet 1789,

Adreſſé à l'Aſſemblée Nationale.

ET

LETTRE
DU MÊME PARLEMENT,

Adreſſée au Roi le même jour.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

ARRÊTÉ.

LA COUR, instruite qu'à l'époque même de la lettre qu'elle a eu l'honneur d'adresser au Roi, le 17 de ce mois, pour lui exposer les alarmes des peuples à la vue des troupes qui investissoient l'Assemblée Nationale, une heureuse révolution avoit déjà brisé les fers qu'on préparoit pour enchaîner le zele & l'activité des Représentants de la Nation;

Partageant la joie qu'éprouvent tous les Citoyens, de voir les Ordres réunis, & un Monarque bienfaisant, rapproché de sujets fideles, dont il veut assurer le bonheur;

Pénétrée de l'obligation où sont tous les François de s'unir de cœur & de sentiments, pour donner des bases inébranlables à l'édifice de leur liberté commune, & offrir à l'univers le spectacle sublime d'un grand peuple qui, après quelques débats d'opinions, s'est rallié tout entier à la même pensée, par un saint enthousiasme de la chose publique;

Impatiente d'acquitter envers les Représentants de la Nation, le juste tribut d'admiration & de reconnoissance, dû

à leur fermeté, à leur courage & à leur patriotisme ;

Convaincue de la nécessité de rétablir promptement l'ordre & la tranquillité publique, qui n'ont pu qu'être altérés par l'agitation qu'a nécessairement produite, dans les esprits, la discussion de si grands intérêts ;

Présente à l'Assemblée Nationale l'hommage de son respect, & l'expression de sa sensibilité & de sa joie sur l'événement heureux qui lui a rendu & lui assure sa liberté ; la remercie de tout ce qu'elle a déjà fait pour la Patrie ; lui demande, avec instance, d'accélérer l'ouvrage qu'elle a si heureusement commencé, & qui doit donner le calme & la paix au royaume, faire notre bonheur & celui des générations futures.

En conséquence, il sera adressé un extrait du présent arrêté à M. le Président de l'Assemblée, par le Président de la compagnie, en lui témoignant le regret de la Cour, de ne pas se trouver à portée de présenter son hommage à l'Assemblée Nationale, par une députation.

Fait en Parlement, les Chambres assemblées, le 23 juillet 1789.

AU ROI,

SIRE,

La ſatisfaction de vos peuples a été à ſon comble, lorſqu'ils ont appris que Votre Majeſté avoit donné ordre de faire retirer les troupes qui entouroient Paris & Verſailles. Cet acte qu'ils attendoient de votre juſtice, pour rendre à l'Aſſemblée Nationale ſa liberté naturelle, a donné un nouveau degré d'activité à leur amour pour votre perſonne ſacrée.

Vous avez éprouvé, SIRE, ce que peut la confiance ſur une Nation généreuſe & ſenſible; vous avez été témoin des tranſports & des acclamations qui vous ont accompagné dans la Capitale; vous avez connu par vous-même combien un Roi eſt grand au milieu de ſes Sujets.

La terreur qu'inſpiroient des préparatifs de guerre, avoit mis les armes aux mains des Citoyens; ils les ont dépoſées à vos pieds à l'inſtant où

Votre Majeſté s'eſt montrée ſans cet appareil menaçant.

Ce ſouvenir, SIRE, ſera toujours cher à votre cœur. Vous avez acquis un nouveau titre à la reconnoiſſance de la Nation, en vous abandonnant à ſa franchiſe & à ſa fidélité. Ses Repréſentants, de concert avec vous, ſauront allier ſes droits impreſcriptibles avec l'autorité légitime qui doit être dans vos mains pour ſon propre avantage.

Il n'y a de puiſſance ſolide & durable ſur la terre, que celle qui eſt fondée ſur l'empire des lois; & les Députés des Provinces ſont raſſemblés, SIRE, auprès de votre Perſonne, pour raffermir les lois fondamentales de l'Etat, & établir ſa conſtitution ſur des baſes, qui aſſurent à la fois la ſtabilité du trône & le bonheur des peuples.

Vous aurez la gloire, SIRE, d'être le reſtaurateur de la Monarchie; vos vues bienfaiſantes ſeront ſecondées par les miniſtres vertueux que vous avez rappelés; vos finances ſe rétabliront rapidement dans les mains pures & habiles, à qui la France entiere a ſi ardemment deſiré que Votre Majeſté en

rendît l'adminiſtration ; toutes les parties de l'Etat reprendront une nouvelle vie ; vos Sujets ne ceſſeront de bénir votre nom, en jouiſſant de vos bienfaits ; & votre mémoire ſera chere aux générations les plus reculées.

Nous ſommes, avec un très-profond reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles, très-obéiſſants, très-fideles & très-affectionnés Sujets & Serviteurs,

LES GENS TENANT VOTRE COUR DE PARLEMENT DE DAUPHINÉ.

Fait à Grenoble en Parlement, les Chambres aſſemblées, le 23 Juillet 1789.